



E-MAIL : marianne.mairie@wanadoo.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 19 septembre 2023 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER - M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT – M. FAUQUEMBERGUE.

Membres absents : Mme OUDELET – Mme HOUDARD - Mme LABOURO-RAUH.

Membres représentés : Mme OUDELET Laëtitia donne pouvoir à M. LEFEVRE
Mme LABOURO-RAUH donne pouvoir à M. DECLERCK

Membres excusés : /

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur VAN ISACKER Éric a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202322 – Recouvrement fournitures scolaires – Année scolaire 2022-2023 – Elèves de la commune d'ANNOIS

202323 – Participation de la commune d'ANNOIS aux frais de piscine des enfants d'ANNOIS fréquentant les écoles de FLAVY-LE-MARTEL – Année scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS, d'une part, le règlement de la somme de 1 017,66 € correspondant au remboursement des frais de fournitures scolaires de 21 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2022-2023, et d'autre part, le règlement d'une somme de 164,09 € au titre des frais de piscine (participation au coût de transport du bus).

202324 – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2022/2023 – Ecole résidence de la ville de CHAUNY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité de CHAUNY a adressé la liste des élèves domiciliés à FLAVY-LE-MARTEL fréquentant l'école Résidence de Chauny pour l'année scolaire 2022 – 2023. 1 élève résidant à FLAVY-LE-MARTEL a fréquenté le dispositif ULIS de cet établissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge la participation s'élevant à 467 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2023.

202325 – Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

La Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de 250 € à un agent recruté en contrat « Parcours Emploi Compétences » réalisant actuellement une formation pratique au permis de conduire.

202326 – Fixation du forfait communal applicable pour l'année scolaire 2023 / 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assistance que le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques est utilisé pour le calcul des subventions aux écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association et qu'il est également la base de calcul pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence.

A cet effet, le conseil municipal doit instaurer un forfait communal qui aura comme critère d'évaluation l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques. Ces dépenses prises en compte seront relevées dans le compte administratif du dernier exercice connu.

Pour l'année 2023-2024, après calcul, le montant du forfait communal par élève est de 434,36 €.

202327 – Dépannage rue André BRULE suite à un évènement climatique - Identification des matériels électriques HS à remplacer

L'USEDA a réalisé un devis pour le remplacement d'une armoire électrique.

Le montant HT s'élève à 1 510,73 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération acceptant le remplacement de cet équipement suivant les conditions financières fixées par l'USEDA.

202328 – Décision Modificative N° 1

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

*** Fonctionnement Dépenses**

673 « Titres annulés »	+ 10 500 €
60622 « Carburants »	- 5 500 €
615232 « Réseaux »	- 5 000 €

*** Investissement Dépenses**

10226 « Taxe Aménagement »	+ 5 800 €
2121/405 « Acquisition peupliers Grand Marais »	+ 1 200 €
2135/406 « Acquisition douches presto au stade »	+ 2 300 €
2135/407 « Acquisition volets roulants école Centre »	+ 2 600 €
21578/401 « Acquisition d'un godet manitou »	+ 1 100 €
21752/394 « Aménagement chicane double RD 937 »	- 13 000 €

202329 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer au 01 janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par le budget communal.

202330 – Environnement Numérique de Travail (ENT) – Renouvellement du marché régional continuité d'accès à l'outil 2023-2027 – Autorisation au Maire de signer la convention

Depuis 2019, l'ADICA permet aux collectivités territoriales exerçant la compétence scolaire pour le 1^{er} degré, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail.

Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil municipal a décidé de bénéficier de ce service en signant une convention avec l'ADICA pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention « accès à la Centrale d'achat de prestation d'assistance ENT ».

202331 – Désignation du référent déontologue de l'élu local

Afin d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de la charte de l'élu local, Monsieur RENARD Louis-Dominique est désigné en qualité de référent déontologue de l'élu local.

Informations diverses

- Monsieur le Maire se félicite du bon fonctionnement du service des titres d'identités mis en place depuis le 01 juin 2023 et rappelle que 244 demandes ont été enregistrées.

- A l'occasion du renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales, Monsieur le Maire annonce que 5 commissaires (3 appartenant à la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition) doivent être désignés. Après avoir pris connaissance des propositions, Madame LEMARCHAND Caroline – Monsieur DECLERCK Michel – Madame LABOURO RAUH Armelle – Monsieur VAN ISACKER Eric – Madame GREHAN Stéphanie sont nommés pour remplir les fonctions de commissaire de contrôle.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des problèmes d'organisation persistent au stade municipal pour réaliser les travaux relatifs à la tonte du terrain. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle au Sporting Club de FLAVY-LE-MARTEL.

Celle-ci pourra financer une partie du matériel (tondeuse).

Ainsi l'association pourra être autonome pour prendre en charge cette mission sans mobiliser le personnel communal.

Un accord de principe est donné pour l'ensemble des membres du conseil municipal.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - signale des dégradations sur les panneaux de signalisation implantés rue du Petit Détroit en sortie d'agglomération direction FRIERES-FAILLOUËL (niveau du château d'eau).
—> Une enquête a été classée sans suite auprès de la gendarmerie, les auteurs des faits n'ont pas été retrouvés.
- adresse ses remerciements à Monsieur DECLERCK pour l'élaboration du bulletin municipal distribué récemment dans la commune.
- **Mme GRAS Delphine** : - annonce qu'une proposition commerciale a été signée avec la Société DECOLUM 53210 TRONVILLE EN BARROIS pour l'acquisition de décorations de Noël rétro réfléchissantes.
- rappelle qu'une réunion de la commission Vie Scolaire s'est déroulée en Mairie le 18 septembre dernier. La question du harcèlement scolaire a été soulevée (sujet d'actualité).

- **M. VAN ISACKER Eric** : - réitère le manque de programmation régulière de commission municipale depuis le début de la mandature.
- relève un manque de diffusion d'information au niveau de l'association d'animation communale concernant les animations et visites extérieures organisées par celle-ci et estime que les informations restent fermées à ce groupement de personnes.
—> Monsieur FAUQUEMBERGUE Jean-François, trésorier de l'association communale, précise que la création d'un club destiné aux seniors, par le biais du bénévolat, a été annoncé dans l'un des 1^{er} bulletin municipal et que celui-ci a été ouvert à tous permettant à chacun de participer aux activités conviviales et touristiques de l'association.
Il fait savoir que les informations ont toujours été transparentes.
- annonce dans le bulletin municipal (édito du Maire) qu'un programme d'économies a été réalisé, mais aucune précision n'a été donné à ce sujet.
- **Mme GREHAN Stéphanie** : - constate la présence de mauvaises herbes dans le cimetière communal.
—> Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'il n'est plus possible d'utiliser de produits phytosanitaires.
Le nettoyage se faisant manuellement cela rend difficile la propreté quotidienne du cimetière.
- **M. LOBBE Joël** : - sollicite une formation concernant la manipulation d'un défibrillateur.
- **M. PETITNIOT Joël** : - constate l'abondance de chardons sur le terrain adjacent au stade municipal.
- **Mme LEMARCHAND Caroline** : - propose la création d'un passage piétons entre le numéro 23 et le numéro 25 rue André BRULE dans le but de sécuriser la traversée des usagers se rendant aux « Serres de la Croisette ».
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - émet le fait d'éteindre l'éclairage public durant les mois d'été.
- sollicite la limitation de la Rue André BRULE à 30 km/heure.

Le Secrétaire de séance,

Eric VAN ISACKER

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 02 octobre 2023
Le Maire,

Patrick JULIEN